

Leçon 8 : « De Malines à Auschwitz »

Action 1 : projection de la séquence 7 du film - texte du commentaire

Trois semaines plus tard, le 27 septembre 1942, tous les bourgmestres bruxellois seront démis. Les 19 communes sont fusionnées et le Grand Bruxelles est constitué. Un bourgmestre d'Ordre nouveau est installé.

A partir de septembre 1943, les arrestations et les déportations viseront également les Juifs de citoyenneté belge, qui représentent 6% de la communauté juive du pays. A Malines, en attendant leur départ en train, les internés sont consignés dans les chambrées 22 heures sur 24; ils peuvent recevoir des colis et des vivres pour compléter les rations quotidiennes. 24.908 détenus juifs, hommes, femmes et enfants transiteront par Malines, et aussi 351 Tziganes.

27 convois partiront de Malines vers les camps, dont un transportera des Tziganes. Seuls 1195 Juifs et 16 Tziganes survivront.

Sur le sort qui attend les Juifs internés à Malines, dès janvier 1943 des témoignages rapportent que leurs effets personnels, photos de famille, papiers d'identité, passeports, lettres et attestations sont saisis et déchirés dans ce camp de transit belge; un signal qui ne laisse aucun doute sur leur destination finale et leur mort programmée.

A la fin de l'année '42, les déportés passent de plus longues semaines à Malines car les nazis ont plus de difficultés à remplir de nouveaux convois, entre autres parce que les autorités belges refusent de les seconder lors des arrestations collectives.

Jusqu'en octobre 1942, les polices communales procèdent pourtant encore à des arrestations individuelles. Ensuite ce sont les Allemands et les collaborateurs belges dont les fameux « chasseurs de Juifs » qui vont passer à l'action.

Après la rafle de Bruxelles, 9000 Juifs seront encore arrêtés et déportés depuis la Belgique.

Au total, 37% des Juifs de Bruxelles seront déportés. A Anvers, c'est 66%.

Par ailleurs, de simples citoyens, des antifascistes, communistes, partisans, membres du Front de l'Indépendance parmi lesquels de nombreux Juifs, ont mené des actions de résistance et ont risqué leur vie pour que la dictature nazie soit finalement vaincue.

Ceux qui ont réussi à se cacher, à échapper, devront trouver refuge ailleurs. De nombreux belges, de toutes convictions, vont cacher des familles entières ou des enfants en modifiant leurs noms.

Des policiers préviennent les familles d'une arrestation imminente, ou encore tel ou tel facteur jette au feu les lettres de dénonciation. C'est en grande partie grâce à ces héros ordinaires, et aux Justes parmi les Nations, que plus de la moitié de la population juive de Belgique a pu échapper à l'assassinat de masse.

Dossier pédagogique « La déportation des Juifs de Belgique »

24.906 personnes - 40% de la population juive du pays - mourront en déportation.

Mais les erreurs d'appréciation, les fautes commises par des responsables qui n'ont pas compris que les petits compromis ont souvent d'effrayantes conséquences doivent nous faire réfléchir.

Chaque acte compte ! Cette responsabilité aujourd'hui reconnue doit servir à rendre justice aux victimes, mais aussi à nous faire prendre conscience de la frontière ténue entre démocratie et barbarie.

Souvenons-nous qu'une civilisation qui oublie son passé est condamnée à le revivre !